

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 novembre 2023

MB/VSH

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**,

PRÉSENTS : André MIR, Jacques SALAT, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe AIZIER (procuration à A. MIR), René DARAN (procuration à J. SALAT), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe BOURREC

Le conseil municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2023
- Approuve :
 - o La décision modificative n°1 du budget primitif 2023
 - o La décision modificative n°2 du budget annexe des Thermes
- Sollicite l'attribution de subventions auprès de l'Union Européenne , de l'Etat, de la région et du Département pour les projets suivants :
 - o La réhabilitation des salles du cinéma le Lary
 - o La réfection de l'étanchéité des plages et bassins de Sensoria Rio
 - o L'aménagement d'un point d'intérêt touristique à Espiaube – hommage à Raymond Poulidor
 - o La construction d'une salle multi sports aux abords du stade municipal Pierre BACQUE
 - o Le projet de mur d'enceinte du stade Pierre BACQUE
- Adopte le projet d'avenant n°1 à la convention Bourg centre signée avec la Région Occitanie
- Adopte en matière de secours sur pistes pour la saison 2023/2024 :
 - o Les dispositions tarifaires et l'habilitation des intervenants
 - o Les modalités de participation aux frais de secours sur pistes pour la saison 2023/2024
- Autorise le Maire à signer avec le Président du centre de gestion de la Fonction Publique des Hautes-Pyrénées la convention d'adhésion à la mission archives
- Valide les frais de représentation :
 - o Du premier adjoint au congrès national de la fédération des stations vertes 2023
 - o De Monsieur le Maire à la cérémonie de présentation du Tour de France 2024 à Paris
- Adopte le montant de la participation de la Commune aux travaux de remplacement du tableau BT existant et de création d'une extension de réseau BT dans le cadre des travaux d'aménagement du nouveau cabinet médical au Pla d'Adet

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- Décision 2023-29 concernant la convention de partenariat pour la prestation de restauration pour la fourniture et la livraison de repas pour le centre multi accueil et accueil de loisirs sans hébergement « les Marmottes »
- Décision 2023-30 concernant la convention de partenariat pour la prestation de restauration fournitures et livraisons de repas – restauration scolaire pour la période du 4 septembre 2023 au 06 juillet 2024
- Décision 2023-31 concernant les marchés de travaux de transformation de l'ex patinoire et la réhabilitation du cinéma
- Décision 2023-34 concernant le marché de déneigement des voiries communales et parkings de la station de Saint-Lary
- Décision 2023-35 concernant les modifications des lots 1-4-6-7-8 des marchés de travaux pour l'aménagement d'un cabinet médical au Pla d'Adet Résidence Armazan

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par monsieur le Maire et concernant :

- La visite de Monsieur le Préfet et de Madame la Sous-Préfète à Saint-Lary Soulan le jeudi 09 novembre 2023
- Le dossier du réseau de chaleur
- Le courrier adressé au Président de la CCAL concernant l'augmentation du taux de

TEOM

- Les sentiers communautaires
- L'avenir des restaurants d'altitude
- Le projet de renaturation de la place de l'Office de Tourisme
- Les mouvements de personnel dans les services communaux
- Les manifestations prévues (Hommage aux DELERUE – Trophée des Champions ...)
- La communication au travers des podcasts en cours d'enregistrement
- Le projet de lotissement Chante Coucou

La séance est levée à 20h15

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR